

# **ASSOCIATION AMMPAN**

**SIEGE SOCIAL: 126 RUE DE L'UNIVERSITE**

**75355 PARIS CEDEX 07**

## **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice : du 1<sup>ER</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010**

**OLIVIER RIGOUIN**

**EXPERT-COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**2 Place de La République 93400 SAINT OUEN**

**Tel : 01 40 12 85 72 – Fax 01 40 12 00 39**

**Email : [Contact@cabinet-rigouin.fr](mailto:Contact@cabinet-rigouin.fr)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## ASSOCIATION AMMPAN

**SIEGE SOCIAL: 126 RUE DE L'UNIVERSITE**

**75355 PARIS CEDEX 07**

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

#### Exercice clos le 31 décembre 2010

**Aux membres du bureau,**

**En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Présidente, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :**

- le contrôle des comptes annuels de l'Association AMMPAN tels qu'ils sont joints au présent rapport;**
- la justification de mes appréciations;**
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.**

**Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.**

#### I. Opinion sur les comptes annuels

**J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.**

2, place de la République - 93400 SAINT-OUEN  
Téléphone : 01 40 12 85 72 - Télécopie : 01 40 12 00 39

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION PARISIENNE  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association AMMPAN à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je n'ai pas d'éléments particuliers à porter à votre connaissance:

Les appréciations s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les documents adressés aux membres du conseil sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Saint Ouen, le 23 mai 2011

Olivier Rigouin  
Commissaire aux comptes

